

Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec

Faire face aux difficultés de transition
vers la vie adulte via une association d'entraide
Synthèse du rapport d'étude

AUTEURES

- Isabelle Lacroix (direction scientifique), chercheuse associée INJEP, CREVAJ-ENAP/Printemps-UVSQ/Paris-Saclay
- Rosita Vargas Diaz, Isabelle-Ann Leclair-Mallette et Martin Goyette (CREVAJ-ENAP), Isabelle Frechon (Printemps-UVSQ/Paris-Saclay)

Introduction

L'engagement des jeunes sortant du système de protection de l'enfance dans des causes défendant leurs droits est un phénomène méconnu. Des recherches sont apparues ces dernières années sur la participation individuelle des enfants et des jeunes à leur propre accompagnement socio-éducatif, mais se sont peu centrées sur **leur participation collective dans des groupes cherchant à changer les pratiques ou la politique qui les affectent.**

La recherche menée dans le cadre de ce rapport vise à décrire et à comprendre les processus, **les facteurs et les apports de l'engagement des jeunes dans plusieurs organisations d'entraide de jeunes placés et d'anciens placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance au Québec et en France, lors de leur transition vers la vie adulte.** Au Québec, les jeunes proviennent de deux organismes d'entraide des personnes sortantes de placement : **le Réseau intersection Québec (RIQ) basé à la ville de Québec et le Centre amitié, ressources et entraide pour la jeunesse (CARE Jeunesse) basé à Montréal, ainsi que le Comité EDJeP¹, un groupe des jeunes anciens placés qui a été formé pour être consulté sur la recherche sur le devenir des jeunes placé·e·s.** En France, les jeunes proviennent d'Associations départementales d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE)².

Sortir des institutions de protection de l'enfance à 18 ou 21 ans confronte ces jeunes à de multiples difficultés d'intégration sociale. La transition vers l'âge adulte des jeunes placés en France comme au Québec s'accompagne **d'une injonction à l'autonomie et à l'indépendance dès qu'ils atteignent l'âge de la majorité, dans un contexte de prolongement de la jeunesse sous dépendance familiale et une situation socio-économique sombre, en particulier en France.**

Cette recherche menée par une équipe franco-qubécoise interdisciplinaire (sociologie, science politique, socio-démographie, travail social, psychoéducation) se situe au croisement d'une sociologie politique sur l'engagement militant et des politiques publiques de protection de l'enfance et d'une littérature sur la transition vers l'âge adulte des jeunes placés (Stein, Munro 2008 ; Goyette, Frechon, 2013). Elle s'inscrit dans la lignée de travaux portant sur les contraintes et conditions d'émergence de l'engagement des jeunes en situation de marginalité (Greissler, 2010, 2013) ou en difficulté (Becquet, Goyette, 2014 ; Lacroix, 2016, 2017 ; Greissler *et al.*, 2018 :).

Comment et pourquoi ces jeunes sortant de placement sont-ils amenés à s'engager dans des organisations d'entraide ? Qu'est-ce qui favorise une telle action collective ? Quel est le profil des jeunes qui s'engagent dans ce type de structures ?

Comment ces formes collectives d'engagement peuvent-elles les soutenir dans leur processus d'autonomisation vers la vie adulte ?

Quels sont les registres d'action collective et les discours qui sont mobilisés pour défendre la cause des jeunes placés et anciens placés ?

¹ Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France.

² Parmi les 8 associations françaises étudiées, l'association Repairs !75 faisait partie de la FNADEPAPE, la fédération des ADEPAPE, jusqu'à encore mars 2019. Deux associations ont été dernièrement créées dans ce réseau d'entraide Repairs ! (Repairs !95, L'ADEPAPE du Val d'Oise et Repairs !08, L'ADEPAPE des Ardennes). L'une des associations historiques Repairs ! 94 fait encore partie de la FNADEPAPE. Ce réseau Repairs ! a la particularité d'être majoritairement dirigé par des jeunes.

Sont autant de questions auxquelles nous avons cherché à répondre pour comprendre au plus près les processus et facteurs d'engagement des jeunes dans les organisations de jeunes placés et d'anciens placés en protection de l'enfance au Québec et en France.

Pour comprendre ces processus et facteurs d'engagement, nous avons mené une enquête qualitative comparative. La comparaison internationale est une stratégie de recherche qui favorise une posture de mise à distance du contexte national et de mise en perspective des valeurs et des choix de la société à laquelle on appartient (Detienne, 2000, Vigour, 2005, De Verdalle *et al.*, 2012). En effet, les discours des jeunes que nous avons recueillis nous ont fait nous interroger sur les relations entre l'histoire, les conditions socio-politiques, les modèles de protection de l'enfance et de la jeunesse dans lesquels ces jeunes vivent et sur la façon dont ces différents niveaux structurels propres à la France et au Québec ont marqué l'expérience individuelle de ces derniers.

Nous avons réalisé des entretiens auprès de jeunes engagés ainsi que des observations d'évènements associatifs, et recueilli des documents associatifs dans ces deux contextes nationaux différenciés. Nous nous sommes également appuyés sur deux enquêtes longitudinales en France et au Québec sur l'autonomisation après le placement. Martin Goyette, professeur titulaire de la CREVAJ, et Isabelle Frechon, chercheuse au laboratoire Printemps de l'université Versailles-Saint-Quentin, ont créé dans leur propre contexte national une recherche longitudinale, quantitative et qualitative, sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes placés et sur leur devenir à la sortie du système de protection de l'enfance, ELAP³ pour la France, et EDJeP pour le Québec.

Après avoir présenté l'historique des organisations d'anciens placés en France et au Québec, nous mettons au jour le profil des jeunes du RIQ, d'EDJeP, de Care jeunesse et des ADEPAPE/Repairs ! (sociodémographique, entrée, sortie de placement), ainsi que les leviers et obstacles à leur mobilisation collective au sein d'organisations qui les représentent. Nous analysons ensuite leurs motivations à s'engager dans ces associations et ce que l'engagement leur apporte dans leur transition vers la vie adulte.

Les conditions d'émergence d'une mobilisation collective de jeunes sortant de placement

Dans cette première partie, nous mettons en lumière les configurations économiques, sociales, politiques qui ont permis à des individus de construire des organisations d'entraide d'anciens placés mais également de porter leurs voix dans l'espace public. Ce qui interpelle d'emblée entre la France et le Québec, c'est la différence de temporalité dans l'émergence d'un réseau d'anciens placés.

Si les organisations d'entraide québécoises RIQ et CARE jeunesse ainsi que le comité EDJeP sont récents et ont été créés entre 2014 et 2016, en France, les ADEPAPE existent depuis les années 1940 (on note quelques créations dans les années 1930). Elles se fédèrent en 1957 pour combattre dans l'espace public la stigmatisation des enfants devenus adultes qui ont vécu un placement. Au fil des ans, la fédération des ADEPAPE a réussi à se constituer comme interlocutrice des pouvoirs publics en étant associée aux réformes dans le champ de la protection de l'enfance, alors qu'elles étaient jusque-là restées dans une logique strictement d'entraide entre anciens placés. Crée par des pupilles de

³ Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement.

l'État⁴ qui intervenaient dans les débats publics sur les enjeux qui les concernaient spécifiquement (l'adoption, l'accès aux origines des enfants nés sous le secret, etc.), la Fédération a élargi ses actions. En 1998, elle intégrait l'ensemble des « admis et anciens admis » à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans le « but de participer à l'évolution des services de l'Aide sociale à l'enfance pour les actuels admis »⁵. Cela a eu pour conséquence une réorientation des activités d'une grande partie des associations pour inclure les besoins de l'ensemble des admis, particulièrement autour de l'aide à la transition à la vie adulte. Ces organisations d'entraide en France sont fortement encadrées juridiquement. Elles sont régulées par le statut d'utilité publique et par l'article 224-11 du code de l'action sociale et des familles. Elles reçoivent un financement des conseils départementaux variable qui peut aller en moyenne entre 10 000 et 20 000 euros⁶. Cela montre le souhait par l'État et ses départements de donner une place d'interlocuteur aux anciens placés dans l'évaluation des politiques publiques mais cela rend difficile pour ces associations de s'autonomiser dans leurs relations avec l'État et les départements, cela constraint notamment leurs répertoires d'action politique.

Au Québec, alors que le National Youth in Care Network (NYICN), qui est un organisme à but non lucratif du Canada anglophone administré par des jeunes et d'anciens jeunes placés, existe depuis 1985, il faut attendre presque trente ans pour qu'un réseau de ce type se crée dans les villes de Québec et de Montréal. Créé « par et pour » les jeunes placés et anciens placés, âgés de 15 à 25 ans, le RIQ, qui se qualifie de réseau d'entraide, voit officiellement le jour en 2014, après une phase de consultation de jeunes et la création d'une assemblée de jeunes et de partenaires entre 2011 et 2013 (Richard, 2014 ; Godin, Nadeau, 2015). Il vise à favoriser leur entraide et faciliter leur transition vers la vie adulte. Le modèle du RIQ a été inspiré par le NYICN. Il en est de même du CARE Jeunesse, qui lui a été créé en 2015. Enfin, le chercheur responsable de l'étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés EDJeP, Martin Goyette, a eu le souci dès le départ d'impliquer dans sa recherche des jeunes sortant de placement. Il a créé en 2016 un comité consultatif composé de douze jeunes de 18 à 35 ans ayant tous connu une expérience de placement, les jeunes qui s'y sont impliqués sont entrés dans EDJeP pour améliorer les services offerts aux jeunes qui quittent le placement et qui entrent dans la vie adulte.

Ces différentes organisations québécoises de jeunes sortant de placement sont confrontées de façon plus forte qu'en France à des difficultés de financement en l'absence de loi encadrant leur réseau. Par ailleurs, leurs interactions sont très faibles avec le gouvernement québécois, la prise en compte de la voix des usagers dans l'évaluation des politiques publiques en protection de l'enfance est quasi-absente. Aucun de ces groupes de jeunes ne siège pour le moment dans des instances ministérielles ou dans celles des centres jeunesse.

⁴ De mineurs confiés par décision de justice au service de l'Aide sociale à l'enfance et pour lesquels l'autorité parentale est exercée par le Préfet, comme tuteur, et par un conseil de famille.

⁵ Site internet FNADEPAPÉ.

⁶ Dans certains départements mais plus minoritaires, cela peut aller de 120 000 à plus d'un million d'euros. En plus de ces subventions des départements, les ressources financières de ces associations sont constituées également par les cotisations de leurs membres, les subventions des communes, de l'Etat, les dons et legs.

Profils des jeunes engagés dans les organisations d'entraide d'anciens placés en France et au Québec

Nous avons été interpellés par la disparité des profils de ces jeunes engagés entre les deux pays, ce qui nous a amenés à étudier les structures et évolutions des politiques de protection de l'enfance dans chacun de ces pays. En effet, les jeunes français et québécois se différencient en termes de capitaux scolaires, d'origine géographique, de sexe, d'âge, mais certaines de leurs caractéristiques sont similaires. Cela interroge à la fois les dispositions biographiques à l'engagement et le type de jeunes que sélectionnent les organisations d'entraide en France et au Québec. Ce sont les jeunes les plus dotés en « ressources biographiques » (culturelles, cognitives, expériences vécues) [Stangherlin, 2006] qui sont les plus impliqués dans ces associations d'entraide, même s'ils ont un capital scolaire et social plus faible que les jeunes de la population générale.

Nous avons pu repérer deux espaces qui ont favorisé la capacité des jeunes à s'engager dans les organisations d'entraide : d'une part, les espaces de socialisation antérieurs ou extérieurs au placement (rôle de l'école et des activités para et extra-scolaires) ; d'autre part, l'espace de placement (rôle des intervenants, les dispositifs de participation créés dans les centres jeunesse ou dans les foyers de l'aide sociale à l'enfance, mode et stabilité dans le placement, etc.).

Nous terminons alors cette deuxième partie par un questionnement sur les éléments qui freinent ou qui facilitent l'engagement des jeunes placés et sortant de placement, liés à la fois aux jeunes eux-mêmes, à leur socialisation antérieure dans les lieux de placement, mais également aux organisations d'entraide, une partie d'entre elles ayant une propension à sélectionner les moins en difficulté des jeunes sortant de placement.

Raisons et maintien dans l'engagement : ce qu'apportent les organisations d'entraide dans le processus d'autonomisation

Il y a toute une dynamique au sein de ces organisations d'entraide qui produit une communauté d'action des jeunes placés et anciennement placés. Leur expérience subjective singulière du placement est « socialisée pour devenir collective » (Winance, Ravaud, 2010) et peut aller jusqu'à l'action politique. C'est ainsi que l'on observe une variabilité importante dans les raisons initiales de s'impliquer dans ces organisations. Cependant, quand on leur demande leur motivation à maintenir l'engagement, les raisons individuelles deviennent plus floues, laissant la place à des raisons collectives. Ce n'est pas qu'ils n'ont plus de motivations individuelles, mais que ceux-ci résonnent dans l'histoire de tous, passant d'une position d'acteur individuel à celle d'acteur collectif.

Le besoin de soutien moral et financier est nommé comme la principale raison initiale de s'engager chez les jeunes membres des organisations d'entraide étudiées. Les jeunes sortant de placement sans filet de protection familiale et institutionnelle font face à des injonctions d'entrée rapide dans le monde des adultes, les mettant dans une situation de grande vulnérabilité ; creusant, ainsi de façon vertigineuse, les écarts avec les jeunes de la population générale. L'association d'entraide fonctionne comme un soutien pour accompagner cette transition vers la vie adulte, dans un contexte de solidarité publique qui réduit les financements d'aide aux jeunes (notamment le nombre de contrats jeune majeur en France) et qui

renvoie cette solidarité aux familles. En France, les jeunes interviewés « frappent à la porte » de l'association pour des financements de caution pour le logement, de permis de conduire, d'aide à la poursuite d'études, de formation, de transports, mais également pour du dépannage alimentaire ou le paiement de factures d'électricité ou de gaz. **L'aide financière est quasi-absente du RIQ et de Care jeunesse, ces associations ne recevant pas de financement public.** Mais les jeunes font des ateliers de préparation à la vie adulte (apprendre à remplir une fiche d'impôts ou un bail, ateliers cuisine, etc.) qui leur permettent d'acquérir des habiletés de base pour faire face à la transition.

Le soutien moral est aussi évoqué par les jeunes français comme québécois parmi les raisons initiales de s'engager. Ces jeunes n'ont pas forcément de réseaux familiaux et d'amitiés et pour plusieurs, l'atteinte de l'âge de majorité s'accompagne de la rupture des liens avec leurs réseaux institutionnels de la protection de l'enfance, ce qui les fragilise davantage.

Quant aux raisons de maintenir l'engagement, les raisons initiales de nature plus individuelle glissent vers des raisons plus collectives, qui sont confondues avec les apports de l'engagement, telles que l'entraide et la constitution d'un réseau de pairs soutenant et permettant, dans la collectivisation des histoires individuelles, de faire du sens et revaloriser leurs trajectoires de vie d'enfant placé dans un renversement du « stigmate » (Goffman, 1975), ainsi que la socialisation citoyenne et la mobilisation autour des droits des jeunes placés et anciens placés.

Conclusion

En échangeant sur leurs expériences de vie similaires, en s'entraînant et en pointant vis-à-vis des pouvoirs publics les défaillances et les inégalités territoriales des politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse, ces associations d'entraide montrent que la sortie de placement n'est plus vouée à la responsabilité individuelle et qu'il peut se créer des formes de résistance collective. Ces associations d'anciens placés qui se sont concentrées au fil des années ou créées spécifiquement autour de la question de la transition vers l'âge adulte sont actives dans une période de la vie creuse en aides sociales. Elles tentent de pallier les différents manques dans les politiques publiques dédiées aux 18-25 ans et suppléent quelque part l'État.

La faiblesse de leur réseau social liée à de nombreux placements, les difficultés scolaires pour une partie d'entre eux, le sentiment de honte lié à un parcours social stigmatisé, une entrée très rapide à l'âge adulte dans un cumul de difficultés sociales sont souvent des facteurs d'éloignement de la sphère de la participation collective. **Mais l'aide que fournissent ces organisations d'entraide (le développement de ressources symboliques et matérielles permettant une meilleure insertion et l'amélioration de leur estime d'eux-mêmes) produit chez certains jeunes une dette positive vis-à-vis de l'association qui les pousse à y maintenir leur engagement. Passant d'acteurs individuels à acteurs collectifs, plusieurs croient en la nécessité et en la possibilité de changements et d'amélioration du système de protection de l'enfance et de la transition vers la vie adulte.**

La citoyenneté politique de jeunes placés et sortant de placement, et pas seulement leur citoyenneté socio-économique, reste un chantier à construire et des pistes d'avenir d'accompagnement socio-éducatif. Développer leur capacité à faire entendre leur voix à la fois individuellement et collectivement est un enjeu majeur pour leur entrée dans l'âge adulte. Pour cela, les conditions d'une

mise en œuvre effective de la participation dans les lieux de placement et à la sortie dépendent de changements à tous les niveaux du système de la protection de l'enfance, de la direction aux types d'interventions menées, mais également dans l'ensemble de la société elle-même et dans le regard qu'elle porte sur ces jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

- Becquet, V., Goyette, M., 2014, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°14, (<http://sejed.revues.org/7828>) .
- Detienne, M., 2000, *Comporter l'incomparable*. Seuil, Paris.
- De Verdalle, L., Vigour, C., Le Bianic, T., 2012, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains et Travaux*, n° 21, p.5-21.
- Godin, C., Nadeau F., 2015, « Un réseau d'entraide créé par et pour les jeunes adultes en difficulté », *Le sociographe*, vol. 51, n° 3, p. 89-98.
- Goffman, E., 1975, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Minuit, Paris.
- Goyette, M., Frechon, I., 2013, « Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique », *Revue française des affaires sociales*, p. 164-180.
- Greissler, E., 2010, « Les jeunes de la rue sont-ils militants ? Une réflexion », *Criminologie*, n° 1, vol. 43, p. 115-135.
- Greissler, E., 2013, « L'engagement des jeunes en situation de marginalité – une démarche d'insertion », *Revue Internationale d'Ethnographie*, n° 2, p. 34-45.
- Greissler, E., Lacroix, I., Morissette, I., 2018, « Les cadres de la participation citoyenne en milieu de vie : le discours des jeunes en difficulté », *Lien social et Politiques*, n° 80, p.190–209.
- Lacroix, I., 2016, « Les associations d'anciens placés : des intermédiaires dans l'accès aux droits sociaux des jeunes sortant de la protection de l'enfance ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 74, p.89-100.
- Lacroix, I., 2017, « Combattre la disqualification sociale d'enfant placé. Les enjeux symboliques de l'engagement des jeunes dans les associations d'anciens bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance », in J.-P. Higelé et L. Jacquot (dir.), *Figures de l'engagement, Objets, formes, trajectoires*, Presses Universitaires de Nancy-Éditions universitaires de Lorraine, p. 337-355.
- Richard, M-C, 2014, *Réseau l'Intersection de Québec. Youth in care transition to adulthood. Needs and resources; Development of youth peer support network* », 13th International EUSARF Conference, Copenhague.
- Stangherlin, G., 2006, « L'approche biographique de l'engagement public dans la modernité avancée », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne] (<http://journals.openedition.org/rsa/616>).
- Stein, M., Munro E., 2008, *Young people's transitions from care to adulthood: International research and practice (child welfare outcomes)*, Jessica Kingsley Publishers, London.
- Vigour, C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, La Découverte, Paris.
- Winance, M., Ravaud, J.-F., 2010, « Le handicap, positionnement politique et identité subjective. Le cas des pays anglo-saxons », *Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem*, n° 4, p. 69-86.